PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
MRC DE MATAWINIE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, au 861, rue de l'Église, à Sainte-Béatrix, le 1er octobre 2026, à compter de 18 h 30, sous la présidence de la mairesse, Madame Sylvie Roberge.

Sont présents :

Madame Danielle Gariépy	Conseillère, siège no 1
Monsieur Alphée Moreau	Conseiller, siège no 2
Monsieur Roger Lasalle	Conseiller, siège no 3
Madame Luce Beaudry	Conseillère, siège no 4
Madame Édith Loyer	Conseillère, siège no 5
Monsieur Jean Grégoire	Conseiller, siège no 6

Est également présente :

Madame Mélissa Charette	Directrice générale et greffière-trésorière, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. <u>Ouverture de l'assemblée et Constatation du quorum</u>

POINT 1 Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 7 membres présents. La mairesse et présidente de l'assemblée, madame Sylvie Roberge, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à **18 h 30**.

2. <u>Adoption – Ordre du jour</u>

300-10-26 **SUR LA PROPOSITION** du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE PAR** la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.

1- Ouverture de l'assemblée et Constatation du quorum

2- Adoption – Ordre du jour

3- Embauche – Inspecteur(trice) au service de l'Urbanisme et de l'Environnement, poste syndiqué permanent à temps plein – Employé(e) #61-0016

4- Période de questions

5- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3. <u>Embauche – Inspecteur(trice) au service de l'Urbanisme et de l'Environnement, poste syndiqué permanent à temps plein – Employé(e) #61-0016</u>

CONSIDÉRANT la vacance du poste syndiqué d'Inspecteur(trice) au service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste et le processus de recrutement complété;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été reçues et analysées;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme externe Alliance Ressources humaines et de la Direction générale;

POUR CES MOTIFS :

301-10-26 **SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE PAR** le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

D'EMBAUCHER l'employé(e) #61-0016 au poste syndiqué d'Inspecteur(trice) au service de l'Urbanisme et de l'Environnement, permanent et à temps plein, avec une date d'entrée en fonction au 13 octobre 2026 et selon les modalités convenues à la convention collective en vigueur.

DE NOMMER l'employé(e) #61-0016 à titre d'Officier municipal ou de Fonctionnaire désigné pour la surveillance, les inspections, les vérifications, les visites, l'application des règlements et autres résolutions sous sa juridiction, l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Matawinie, l'émission des permis et certificats, l'émission et la délivrance d'avis et de constats d'infraction lorsque requis, et tout autre recours de droit civil et pénal intenté devant les autorités compétentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix, nécessaire à faire respecter les dispositions prévues à la règlementation d'urbanisme, aux règlements sur l'environnement, la protection et l'accès aux lacs, à l'ensemble des règlements municipaux, aux règlements de la MRC de Matawinie sous l'autorité de la Municipalité de Sainte-Béatrix, ainsi que les lois et règlements provinciaux sous l'autorité de la Municipalité de Sainte-Béatrix en vigueur;

D'AUTORISER l'employé(e) #61-0016 à effectuer tous les suivis ou transferts d'information nécessaire entre le service de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Municipalité de Sainte-Béatrix et les différents intervenants externes, notamment le service d'évaluation, le contrôleur animalier, la MRC de Matawinie, la Cour municipale, la Sûreté du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

DE DÉSIGNER l'employé(e) #61-0016 mandataire en matière de toponymie auprès de la Commission de toponymie.

DE DÉSIGNER l'employé(e) #61-0016 à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Béatrix.

D'ÉTABLIR la période de probation d'une durée de quatre (4) mois.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Charette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix, tout document de nature contractuelle dans le cadre de cette embauche.

QUE l'employé(e) #61-0016 relève de la Direction du service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

ADOPTÉE

4. Période de questions

POINT 4 La période de questions est ouverte à **18 h 33**.
La mairesse invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.
La période de questions est close à **18 h 33**.

5. <u>Levée de l'assemblée</u>

302-10-26 L'ordre du jour étant épuisé.

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE PAR** le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à **18 h 34**.

ADOPTÉE

Sylvie Roberge	**Mélissa Charette**
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Sylvie Roberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».